



Pour ne plus subir ! Pour agir ! Je me syndique à la CGT !

## **RÉUNION N°2 ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

<http://cgt-ford.com> - Lundi 4 décembre 2017



Cette réunion se concentre sur les objectifs qui avaient été fixés dans le précédent accord et voir s'ils ont été atteints ou non.

### **Formation :**

Il est utile de savoir que les demandes exprimées par les salariés lors des évaluations annuelles servent de référence pour la construction du plan de formation. Par contre, celles-ci doivent correspondre aux besoins de l'entreprise.

Nous notons que si sur l'ensemble de l'usine, le pourcentage de formations réservées aux femmes correspond au pourcentage de femmes dans l'usine mais les femmes cadres et ETAM sont bien mieux loties que les ouvrières. La direction le justifie du fait que les métiers où il y a le plus de techniques et technologies sont moins occupés par les femmes. Pour autant, une politique de formation longue durée et qualifiante pourrait être mise en place. Par ailleurs, le cas échéant, une politique d'embauche féminisant les métiers plutôt masculin devra être envisagée.

L'objectif de 10% qui était dans le précédent accord doit être reconduit. La CGT souhaite que cet objectif soit appliqué par catégorie, prioritairement pour les ouvrières puisque c'est dans cette catégorie que l'objectif n'est pas tenu.

### **Qualification et évolution de carrière :**

L'objectif de 8% de femmes parmi l'ensemble des bénéficiaires de formations qualifiantes qui était dans le précédent accord doit être reconduit. La CGT souhaite que cet objectif soit appliqué par catégorie, prioritairement pour les ouvrières puisque là aussi, c'est dans cette catégorie que l'objectif n'est pas tenu.

### **Rémunération :**

L'objectif de 50% « des augmentations individuelles distribuées au personnel féminin doivent être des promotions » qui était dans le précédent accord est tenu. Il serait amélioré à 55% pour le nouvel accord.

### **Articulation entre activité professionnelle et exercice de responsabilité familiale :**

L'objectif de 100% des demandes de temps partiel acceptés est atteint. Cet objectif sera à nouveau reconduit.

### **Recrutement :**

L'objectif de 30% des contrats CDD/apprentissages/stages conclus avec du personnel féminin n'est pas tenu. La direction l'explique par le manque de candidatures féminines. L'objectif devrait être revu à 25% car la réalité se situe autour de 20%.

### **Droit à la déconnexion :**

C'est une nouveauté dans ces négociations qui doivent aussi aborder ce thème. Il concerne notamment les personnels qui peuvent apporter des outils informatiques ou qui ont des autorisations de connexion en dehors de l'usine (82 salariés à FAI). Un texte doit être rédigé pour l'encadrer. Nous faisons remarquer que la charge de travail de chaque salarié doit correspondre au temps légal de travail, ce qui évite du travail supplémentaire.

Prochaine réunion le 15 décembre.